



**Edito** : En cette fin d'année, l'actualité sociale reste dense, les sujets dans les services sont nombreux, les préoccupations individuelles également, des réorganisations se poursuivent, les réunions institutionnelles s'enchaînent, le « dialogue social », à la fois permanent et fragile, est ponctué par des temps forts de mobilisations permettant de dépasser certains points de blocages.

Dans ce contexte, vos représentants CGT agissent avec constance et détermination depuis des années pour défendre notre service public yvelinois, améliorer les droits et les conditions de travail de tous les agents.

Dans cette Feuille de Chou vous retrouverez des informations d'actualité concernant certains sujets abordés récemment ou à venir au Comité Technique et au CHS-CT.

Nous développerons également divers sujets de préoccupations du personnel, salaire, retraite..., bref... une Feuille de Chou à lire et à faire lire autour de soi 😊.

*Bonne lecture à tous !*

*Parfois, un dessin vaut mieux qu'un long discours...*



## SOMMAIRE :

- p. 2 : Effectif : *Plus fort que les emplois fictifs, les emplois virtuels...*
- p. 3 : Salaire : *Encore un effort patron !*
- p. 3 : Retraite : *Pour nos droits, unis et déterminés !*
- p. 4 : CHS-CT : *Saisissons-nous collectivement de ces enjeux...*
- p. 5 : Fusion et EPI 78/92 : *Quel avenir ?!*
- p. 6 - 7 : Infos en vrac : *Jour de carence, ALPHA, DEJ, Mobilisation, Bilan...*

### **Effectif : *Plus fort que les emplois fictifs, les emplois virtuels...***

Depuis des années nous dénonçons le manque d'effectif au Conseil Départemental des Yvelines. Nous rappelons régulièrement que nous avons le ratio effectif/population le plus faible de France. Cela impacte nos conditions de travail et nos missions de service public. Qu'en est-il à présent ? Au Comité technique du 13 octobre 2022 nous était soumis le tableau actualisé des effectifs. C'est difficile à croire, et pourtant... la situation est encore pire !

En apparence, rien ne change, le nombre de postes budgétaires est stable : 4093 postes budgétaires. **Par contre, le nombre de postes vacants augmente considérablement avec 703 postes vacants.**

En 2021, nous avions 3571 postes effectivement occupés.  
En octobre 2022, au réel, nous ne sommes plus que 3390 agents.

Sur ces 703 postes vacants, seuls 221 étaient mis en recrutement lors de l'étude du tableau des effectifs.



Autrement dit, la collectivité fait le choix de geler 482 postes.

**Nous avons 482 postes budgétaires qui sont délibérément virtuels.**

Ainsi, nous pourrions être 4093 agents pour les missions du CD 78, mais nous ne sommes au réel que 3390, avec seulement 221 postes mis en recrutement.

Le tableau des effectifs soumis au Comité Technique est donc une nouvelle preuve du manque d'effectif global dans les Yvelines pour exercer les missions de service public.

- **La CGT est le seul syndicat à avoir voté Contre ce tableau des effectifs.**
- **Les besoins existent dans les services, dégelons les postes pour renforcer les services, améliorer les conditions de travail, et la qualité de notre service public.**

## Salaire : *Encore un effort patron !*

A l'appel de la CGT, le 29 septembre 2022, le personnel était fortement mobilisé sur les salaires. Grâce à cette mobilisation, nous avons obtenu que les négociations suspendues par la collectivité depuis début septembre soient réamorçées. Une réunion intersyndicale s'est tenue mardi 27 septembre et une délégation CGT a été reçue le mercredi 28 septembre par le DGS et la DRH.

Dans ce cadre, nous avons obtenu des premières avancées :

- Application du Ségur + réunion de travail lorsque le décret prévu pour novembre 2022 sera publié.
- Revalorisation des bas salaires avec deux mesures :
  - Création d'un plancher : 1600 €/net pour les agents de Cat. C, 1800 € net Cat. B, 2100 € net Cat. A.Grâce à ce plancher, dès janvier 2023, plus aucun agent ne sera rémunéré en-dessous de ces montants.
- Augmentation minimum de 6% pour les agents ayant moins de 26 000 € brut annuel (1 800 € net/mois). Ces deux mesures, applicables au 1er janvier 2023, concernent environ 650 agents.
- Instauration de négociation salariale annuelle.

➤ Ces avancées sont positives, mais face à une inflation accrue (+ 6,2%) ces mesures restent insuffisantes. Aussi, la CGT reste active pour aller plus loin dans une juste reconnaissance de l'ensemble du personnel et obtenir une revalorisation salariale pour tous.

➤ Depuis cette mobilisation du 29 septembre, nous continuons de porter de nombreuses propositions d'améliorations auprès de l'administration (cf. guide CGT des droits et des propositions p. 18-19).

➤ Nous avons également interpellé le Ministre pour obtenir le Ségur pour tous (cf. courrier en ligne sur notre site <https://cd78.reference-syndicale.fr/> ).

➤ Nous nous saisissons de chaque opportunité permettant d'avancer sur ces questions et appelons à agir dans l'unité localement et nationalement.

**Une journée nationale d'action interprofessionnelle est prévue jeudi 10 novembre 2022.**

Un préavis de grève est déposé, il couvre l'ensemble du personnel (cf. site CGT).



## Retraites : *Pour nos droits, unis et déterminés !*

Mercredi 26 octobre, le président Macron a confirmé son intention de réformer notre système de retraite en repoussant l'âge de départ en retraite. Selon lui, « Si on veut avancer on n'a pas d'autre choix que de travailler davantage », sur cette base il a réaffirmé sa volonté « qu'à partir de l'été 2023, on décale de 4 mois l'âge de départ par an » jusqu'à arriver à 65 ans ».

Ainsi, il reste sourd à l'opinion publique majoritairement hostile à ce report à 64 ou 65 ans, ainsi qu'au rejet unanime des organisations syndicales. Il reste également sourd à la réalité car rien n'impose un tel report de l'âge de départ en retraite, même le fameux rapport du COR le dit. Face à la surdité, il nous faut agir !

- Pour nos retraites, les **propositions CGT locales et nationales sont nombreuses** (cf. Guide CGT du CD 78 des droits et des propositions p.35 à 39).
- Nous préparons également **une conférence CGT sur ce sujet pour les agents du CD 78.**
- Nous nous associons aux **mobilisations nationales pour défendre nos droits à la retraite.**



## CHS-CT : *Saisissons-nous collectivement de ces enjeux...*

Le prochain Comité Hygiène Sécurité et Condition de Travail (CHSCT) se déroule le 17 novembre 2022. Nous y aborderons de nombreux sujets pour lesquels vos représentants CGT sont particulièrement investis.

Ainsi, nous ferons notamment un point sur le groupe de travail consacré à la **gestion du risque agression**. C'est l'une des thématiques portées par la CGT depuis des années et qui avance très concrètement notamment par l'élaboration d'un guide et d'un protocole sécurité.

Nous aborderons également la question de la **prise en compte des situations de violences conjugales**. Nous sommes persuadés que des actions pourraient être menées, y compris dans le cadre professionnel, dans un intérêt partagé par tous.

Aussi, la CGT du CD78 a élaboré une note exposant des éléments d'analyse, de contexte et des propositions que nous avons **transmis** en septembre 2021 à la collectivité. Suite à cette demande CGT, nous avons obtenu une réponse favorable de l'administration pour que ce sujet soit traité en 2022 en associant le médecin de prévention, l'assistante sociale du personnel, les représentants de la collectivité et du personnel. Ce CHS-CT permettra de faire un point sur ce sujet sensible, aux enjeux majeurs pour les victimes.

Nous ferons également un point sur les alertes dans le cadre du dispositif pour lutter contre les situations de **harcèlements, violences, discriminations et/ou agissements sexistes au travail**. Là encore, il s'agit d'un sujet porté depuis des années par les représentants CGT. Nous nous réjouissons que ce sujet avance concrètement. Nous nous appuyerons sur les retours des alertes effectués pour améliorer le dispositif et les modalités de saisine. Nous demanderons également l'extension du dispositif à l'ensemble des agissements discriminatoires quels qu'en soit les motifs (genre, orientation sexuelle, religion, handicap etc...)

Sous l'impulsion de la CGT, nous avons également demandé avec l'ensemble des organisations syndicales qu'un point soit effectué sur **le développement du Flex-Office**. Ce sujet est bien inscrit à l'ordre du jour du CHS-CT. Pour appuyer nos interventions en instance, **nous avons lancé un questionnaire sur la pratique du Flex Office pour recueillir l'avis du personnel impacté**. Si vous êtes concerné et n'avez pas reçu notre fiche questionnaire, contactez-nous, nous vous la transmettrons !

Enfin, en questions diverses, la CGT a demandé l'inscription d'un point relatif à l'affaissement du sol au parking Mignot, 7<sup>ème</sup> sous-sol.

- **Ces quelques exemples pour lesquels les représentants CGT sont moteurs ne sont pas exhaustifs.** L'ensemble de l'ordre du jour du prochain CHS-CT est en ligne sur notre site.
- Vos représentants CGT se tiennent à votre disposition pour toutes questions relevant du CHS-CT.



## Fusion et EPI 78-92 : *Quel avenir ???*

Nous vous l'annonçons dans la précédente Feuille de Chou, **la CGT a interpellé M. Bédier suite à la Loi 3DS pour l'interroger sur le devenir de la voirie à L'EPI 78-92.**

En effet, cette loi permet le transfert de 400 voies du réseau national aux départements, aux métropoles ou aux régions. Un décret publié le 30 mars 2022 dresse la liste des voies transférables pour les Yvelines (A12, A13, A86, N10, N12, N13, N118, N184, N186, N191) et pour les Hauts de Seines (A13, A14, A15, A86, N13, N118, N192 (bretelle RN 1014), N 385, N1013, N1014).

Pour la CGT, ce transfert s'il devait avoir lieu ne pourrait se faire que par un véritable travail de fond, la prise en compte du niveau de pénibilité et de dangerosité du métier, un renforcement des équipements et des moyens humains. Par ailleurs, cela interroge plus globalement sur l'avenir de l'EPI 78-92 et le rapprochement Yvelines / Hauts-de-Seine compte-tenu du projet de fusion tombé aux oubliettes...

**Suite à notre courrier, une délégation CGT a été reçue par le DGS.**

- **Selon le DGS**, cette possibilité de transfert a été étudiée attentivement en lien avec les autres Conseils Départementaux d'Ile de France. Au final, **les Yvelines ne donneront pas suite à ce possible transfert.** Selon le DGS, seule la Seine-et-Marne le ferait pour les voies la concernant.

**Concernant le projet de fusion**, il n'aura échappé à personne qu'il n'est plus porté politiquement, pour autant la volonté de poursuivre le travail interdépartemental entre le 78 et le 92 n'est pas remis en cause. Si la structure juridique de l'EPI 78-92 peut être amenée à évoluer sur la forme, sur le fond le DGS nous informe que la volonté interdépartementale reste inchangée.

Nous avons exprimé nos points de divergences.

- **Pour la CGT**, le fonctionnement bicéphale de l'EPI amène une lourdeur administrative et de gestion qui complexifie l'exercice des missions. Des groupements de commandes ou d'achats sont possibles pour des économies d'échelle sans qu'il soit nécessaire de fonctionner au sein d'une même structure juridique. Les réseaux urbains du 92 ne correspondent ni à la réalité de terrain yvelinoise, ni aux pratiques. Nous estimons qu'une coopération sur les zones limitrophes est possible en gestion de boucles de circuit sans être dans la même entité EPI 78-92. De plus, une gestion solidaire des missions de service public est également possible lors d'événements neigeux ou naturels particuliers (tempête...). Surtout, nous considérons que ce n'est pas le fonctionnement interdépartemental qui conditionne **le niveau de qualité de l'entretien des réseaux routiers**, au contraire. Cela **relève des moyens humains, matériels, des formations, de l'organisation du travail, du niveau de reconnaissance du personnel, du respect des conditions de sécurité, du temps de travail et de repos du personnel...**



## Infos en vrac

**Jour de carence Covid** : Le projet de loi de financement de la Sécurité sociale (PLFSS) pour 2023 prolonge la suspension du jour de carence pour les agents publics testés positifs au Covid-19, à condition qu'ils puissent produire un arrêt de travail.

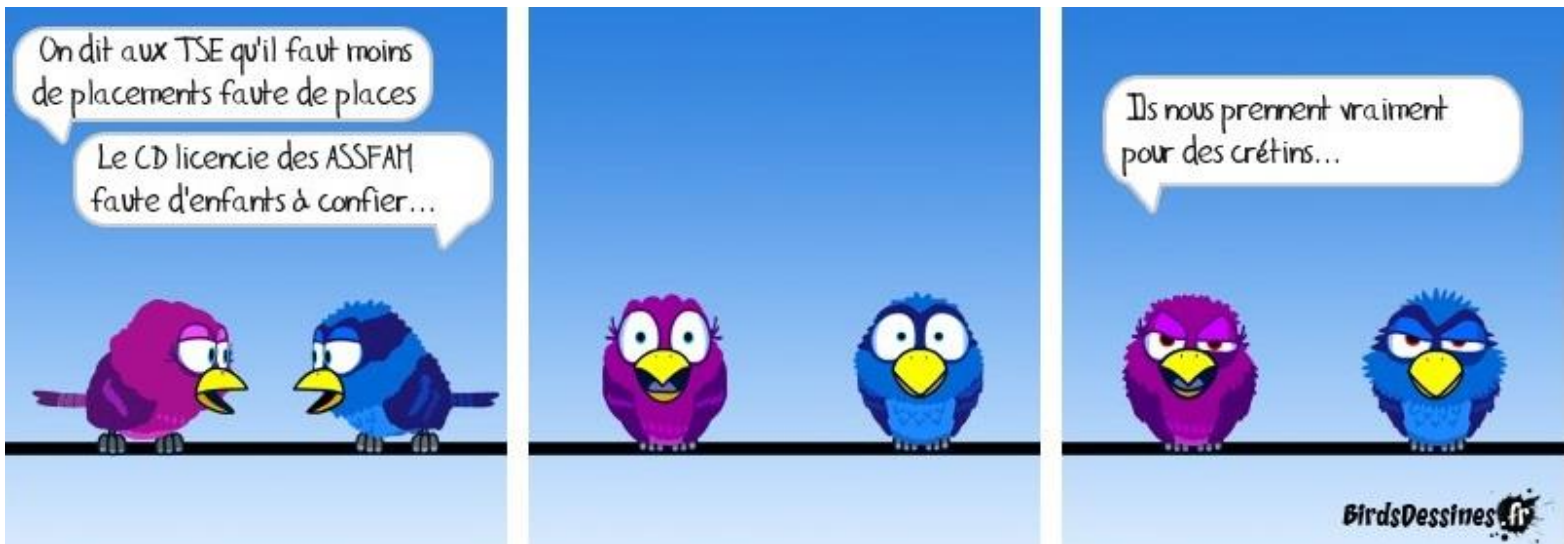
➔ Cette suspension est ainsi prolongée jusqu'au 31 décembre 2023.

**ALPHA Parking** : Une nouvelle consigne tombée fin octobre interdisait à l'avenir les agents remboursés d'un titre de transport d'utiliser le parking d'Alpha, quel qu'en soit la raison ponctuelle et légitime (grève, contrainte familiale, port de charge, déplacement professionnel...). La CGT a interpellé la collectivité.

➔ En réponse au courrier CGT, une souplesse d'utilisation ponctuelle va être rétablie (mail à suivre).

**Réorganisation DEJ** : A la demande des organisations syndicales, le projet de réorganisation de la DEJ a été reporté afin de permettre un temps de concertation préalable avec les agents et leurs représentants. Une réunion est programmée à ce sujet en novembre avec Mme Lavantureux. Pour la CGT, les enjeux sont massifs pour les familles et les professionnels. La CGT se fera porte-parole des retours du terrain.

➔ Nous serons particulièrement vigilants à la bonne prise en compte de l'avis des agents.



### Retraite :

Le Guide CNRACL des retraités vient d'être publié en novembre 2022, vous pourrez le retrouver sur notre site <https://cd78.reference-syndicale.fr/> ainsi que d'autres informations et liens sur les droits à la retraite.

➔ Pour connaître vos droits visitez notre site.

### Judi 10 novembre 2022, journée nationale de mobilisation :

Dans un contexte inflationniste avéré, l'urgence sociale nécessite une revalorisation des salaires pour tous, privé et public. Par ailleurs, le projet gouvernemental de réforme des retraites est inacceptable. Aussi, nous nous associons à la journée nationale de mobilisation du 10.11.2022 pour porter nos revendications locales et nationales sur ces deux sujets.

➔ **Augmentons les salaires, pas l'âge de la retraite !**  
(cf. Article et préavis sur notre site).





## Réunions d'informations syndicales :

Nous organisons très régulièrement des réunions d'information dans les services.  
Nous en avons déjà programmé 7 pour le mois de novembre.

➔ Si vous souhaitez également échanger avec nous en équipe, contactez-nous !

## Guide CGT des droits et des propositions :

Depuis octobre, nous diffusons dans les services du département ce Guide que nous avons élaboré pour vous. A travers la question centrale de l'équilibre vie privée / vie professionnelle, nous traitons dans ce guide de 64 pages de nombreuses informations spécifiques au Conseil Départemental des Yvelines et à ses Établissements Publics concernant vos droits et les propositions CGT.

➔ Mi-novembre, la diffusion du guide CGT dans les services s'achève.  
Si vous ne l'avez pas eu, contactez-nous, nous le transmettons !

## Bilan d'activité CGT 2019-2022 :

Dans la perspective des élections professionnelles du 1<sup>er</sup> au 8 décembre 2022, nous considérons que nous vous devons de la transparence sur l'activité syndicale que nous avons menée sans relâche depuis 4 ans.

➔ Nous diffuserons à tous, mi-novembre le bilan de notre activité CGT 2019-2022.

## Élections professionnelles :

Les listes de candidat.e.s pour les élections professionnelles à venir sont à présent publiées.

La CGT est la seule organisation à présenter des candidats pour toutes les instances (CST, CAP A, CAP B, CAP C, CCP). De plus, nos listes sont toutes complètes à 200 %, soit le maximum possible, pour être représentatives de notre diversité et porter la voix de tous.

➔ La CGT est véritablement le syndicat de tous !

Du 1<sup>er</sup> au 8 décembre 2022, vous pourrez élire vos représentants pour la période 2023-2026.

Nous attirons votre attention sur l'importance de voter.  
Ce choix est déterminant sur l'évolution de vos droits, vos missions, notre service public.

- Pour voter en toute connaissance de cause, nous vous invitons à lire le bilan CGT 2019-2022 et le guide CGT des propositions.
- Nous sommes à votre disposition pour en échanger.



*Ensemble, nous sommes plus forts, Rejoignez-nous !*



## Bulletin de contact et de syndicalisation :

Je souhaite : ☐ me syndiquer ☐ prendre contact ☐ participer à une formation « accueil »

Nom – Prénom : .....

Adresse personnelle : .....

Service : .....

Téléphone : ..... Email : .....

**Bulletin à retourner à : Syndicat CGT Hôtel du Département 2, place André Mignot  
78000 Versailles. Mail : [cgt@yvelines.fr](mailto:cgt@yvelines.fr), Tel 06.71.78.55.10.**



**8 DÉCEMBRE 2022**

Élections professionnelles Fonction publique

# JE VOTE *la* **cgt** **ESSENTIELLE**

**pour nos droits  
pour le service public**



**LE SERVICE  
PUBLIC, COLONNE  
VERTÉBRALE DE  
L'INTERVENTION  
PUBLIQUE**

Notre travail  
est essentiel,  
il doit être  
reconnu !

**Nous servons  
l'intérêt général**

*la*  
**cgt**

